

# VILLE DE SAINT PHILBERT DE GRAND-LIEU

## Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 28 juin 2010

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2010

L'an deux mille dix le vingt huit juin à 19h00, Le Conseil Municipal de la commune de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Abbatiale, sous la présidence de Mme RABIN Monique, MAIRE.

Conseillers en exercice : 28

Conseillers présents : 22

Conseillers représentés : 4

Conseillers absents : 2

Présents : Mme RABIN, M. DESVERONNIERES, Mme CLAVIER, M. BUREAU, M. BILLON, Mme LE COZ, M. GILET, Mme FAVIER, Mme CARVIN, Mme CHARIER, M. CHOCTEAU, M. DENIS, M. DOUAUD, M. ORIEUX, M. PELLETIER, Mme PINEAU, Mme RENDY, Mme GERVIER M, BEAUGE, M. GUILBAUD, M. GUILLET, M. VACHON.

Excusés : Mme GUEMAS donne pouvoir à M. VACHON, Mme GERVIER MR. donne pouvoir à M. BUREAU, M. VERGER donne pouvoir à M. DESVERONNIERES, Mme PETITGAS donne pouvoir à Mme LE COZ.

Absents : M. OLIVIER, Mme BRUNET.

Secrétaire de séance : M. GUILBAUD.

Mme LE MAIRE ouvre la séance.

L'Assemblée nomme M. GUILBAUD, secrétaire de séance.

Mme LE MAIRE évoque le décès de Didier DORE qui touche une famille déjà durement éprouvée et qui a donné beaucoup à la vie de la commune, quelle soit associative ou municipale. Elle demande aux conseillers de se recueillir durant une minute de silence.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai est mis au vote : **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

**Mme LE MAIRE présente les décisions qu'elle a prise au titre de la délégation du Conseil Municipal au MAIRE :**

- A. Restaurants scolaires / tarifs 2010-2011
- B. Corps et Graphy / convention de mise à disposition de salle
- C. Photocopieurs Mairie / renouvellement du parc
- D. DSP assainissement / contrat assistance et conseil pour la
- E. Restaurant scolaire J Rostand / achat de mobilier
- F. Terrain stabilisé / dépose et repose d'un pare ballon
- G. Cheminement piéton la Grève - J. Auriol / marché de travaux
- H. Routes de Saint Colomban et la Limouzinière / réhabilitation réseaux eaux usées

## DELIBERATIONS

### 1. CARREFOUR CROIX PLAISANCE / EFFACEMENT DES RESEAUX /CONVENTION AVEC LE SYDELA

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Sud est, le SYDELA a été missionné pour réaliser les études et le chiffrage des travaux d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public ;

Sur le rapport de M. BILLON après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme LE MAIRE à signer l'accord de participation financière pour les effacements des réseaux du carrefour Croix de Plaisance et la convention conclue entre la Commune de St Philbert de Grand Lieu et le SYDELA, pour la fourniture et la pose d'appareillages d'éclairage public ;

### 2. CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CINEMA/AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Des modifications de prestations sont intervenues au cours du chantier du nouveau cinéma dues notamment à la création d'une cage d'ascenseur et à la climatisation de la cabine en vue de l'installation ultérieure d'un projecteur numérique ; Aussi il s'avère nécessaire de signer des avenants aux marchés de travaux ;

La commission d'appel d'offre a émis avis favorable le 18 juin dernier.

M. GUILLET demande pourquoi la maison Delavau n'est pas totalement détruite car il pense que c'est ce qui était prévu au départ.

Mme CLAVIER répond que les murs qui sont restés font partis du projet architectural qui a été approuvé par le Conseil Municipal précédent.

M. VACHON demande si les parkings seront suffisants ?

Mme CLAVIER précise qu'aucune modification n'a été apportée pour le stationnement. Les places ont été prévues de cette façon.

Mme RABIN ajoute que le problème du stationnement est récurrent sur la commune et que le plan de déplacement, en cours doit apporter des solutions. Il existe cependant à proximité, le parking de la place de l'Eglise, fort peu utilisé en soirée.

Sur le bien fondé du projet, Monique Rabin reprecise qu'il a été voté à l'unanimité lors du précédent mandat et qu'elle ne renie pas son vote et qu'il faut maintenant laisser vivre ce projet, le laisser prendre sa place, et l'expliquer aux philibertins.

Mme Charrier souhaite que l'architecte puisse s'exprimer lors de l'inauguration afin d'expliquer le parti pris architectural.

Stéphan Beaugé estime qu'une commune ne doit pas être l'unique financeur d'un équipement tel que le cinéma qui a, tout comme d'autres équipements structurants (la piscine ou bien demain terrain de foot synthétique), une vocation communautaire.

Mme Le Maire rappelle encore une fois que ce projet a été voté à l'unanimité lors du précédent mandat, y compris son financement, sans remarque particulière de M. Beaugé. Elle rappelle également que la commune ne finance pas seule puisqu'interviennent dans le cadre de leur soutien aux politiques culturelles = le Centre National du Cinéma et la Région des Pays de la Loire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, autorise Mme LE MAIRE à signer des avenants avec les entreprises susnommées. Le montant total des marchés de base y compris option et avenants n° 1 ainsi que les marchés ascenseurs s'élève à **1 736 504,69 € H.T.**

### 3. VOIE DE CONTOURNEMENT / ACQUISITION FONCIERE A M. GUITTENY JOSEPH

Mme LE MAIRE précise qu'il s'agit de poursuivre les acquisitions foncières afin d'être prêt dès que le Conseil Général 44 aura les crédits pour réaliser la 2<sup>e</sup> phase des travaux de la contournante. Elle souligne

que l'efficacité du rond-point de la Croix de Plaisance sera optimum lorsque l'ensemble des tranches seront réalisées.

M. DENIS ajoute également que cette acquisition permettra d'anticiper les fouilles archéologiques préventives ce qui réduira le délai entre l'inscription au budget du Département et le commencement des travaux.

M. BEAUGE précise qu'il sera à la disposition du Maire, en tant que Conseiller général pour faire avancer de ce dossier. Il est optimiste sur cette 2<sup>e</sup> tranche.

M. DOUAUD demande qui est en charge de l'entretien des ronds-points des échangeurs car il estime que leur état laisse parfois à désirer.

M. DENIS précise que la construction et la réalisation des espaces verts est à la charge du Conseil Général et que l'entretien est ensuite rétrocédé aux communes. Pour l'instant, les échangeurs sont pour moitié rétrocédés ; il faudra accélérer cette procédure, et veiller à leur conception pour réduire les coûts d'entretien.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal, décide d'acquérir le terrain de M. GUITTENY moyennant le prix total de 2 743,76 € ; les frais de géomètre étant à la charge du Département de Loire Atlantique ; et précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

#### **4. VOIE DE CONTOURNEMENT / ACQUISITION FONCIERE A M. ET MME TENAUD GABRIEL**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décide d'acquérir le terrain de M. et Mme TENAUD moyennant le prix total de 57,12 € ; les frais de géomètre étant à la charge du Département de Loire Atlantique et décide de verser, sous réserve de produire le relevé de la MSA, une indemnité d'éviction agricole d'un montant de 61,17 € (238 m<sup>2</sup> x 0,257 €/m<sup>2</sup>) calculée selon barème de la Chambre d'Agriculture en vigueur à la SCEA du Grand Bonhomme dont le siège est à la Guittière en cette commune ; et précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

#### **5. VOIE DE CONTOURNEMENT / ACQUISITION FONCIERE A L'INDIVISION BIRET**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décide d'acquérir le terrain de l'indivision Biret d'une surface de 232 m<sup>2</sup> après moyennant le prix total de 183,74 € ; les frais de géomètre étant à la charge du Département de Loire Atlantique et précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

#### **6. LA COMPOINTERIE / CESSION DE TERRAIN PAR CTS FEBREAU**

Mme LE COZ précise que les deux délibérations à venir concernent des projets d'alignement pour améliorer la visibilité et permettre un aménagement de bordures trottoirs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, accepte la cession de terrain de 82 m<sup>2</sup> cadastré actuellement section ZR n° 257 et précise que cette délibération sera transmise au service du cadastre de NANTES pour le transfert de ce terrain dans le domaine public dans le cadre de l'opération du remaniement cadastral en cours sur la commune.

#### **7. LA COMPOINTERIE / CESSION DE TERRAIN PAR CTS GAUTHIER**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants accepte la cession de terrain de 62 m<sup>2</sup> cadastré actuellement section ZS n° 145 et précise que cette délibération sera transmise au service du cadastre de NANTES pour le transfert de ce terrain dans le domaine public dans le cadre de l'opération du remaniement cadastral.

#### **8. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET REPARATION DE VOIRIE ET RESEAUX/ AVENANT n°1 AU MARCHE A BONS DE COMMANDE**

M. DENIS expose que les conditions climatiques rigoureuses de l'hiver et les dégradations consécutives à ces aléas sur le réseau de voirie communale, ont nécessité d'exécuter en urgence un certain nombre de travaux de réparations de voirie en plus des travaux programmés. Le montant des travaux engagés s'élève à 224 443,99 € HT ;

Le montant maximal du marché étant dépassé, il s'avère nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise d'un montant de 59 443,99 € HT ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, autorise Mme LE MAIRE à signer un avenant avec l'entreprise Gaddais/Colas.

## **9. AMENAGEMENT DE LA RUE DES AVENAUX /CESSION GRATUITE**

Le projet d'aménagement de la rue des Avenaux, dont les objectifs sont de mettre en valeur le cœur de St Philbert, d'améliorer les réseaux au bénéfice de l'environnement et d'assurer des déplacements sécurisés nécessite, au préalable, de régulariser l'emprise de la voie dans le domaine communal ;

Les propriétaires concernés ont donné leur accord sur le projet d'alignement de cette voie ;

M. DOUAUD demande quel sera le revêtement, y aura-t-il une circulation spéciale vélo ?...Il souligne par ailleurs que l'exemple de la ville de Bickenbach pourrait être pris en exemple pour le partage de la voirie.

Mme LE COZ dit que c'est un peu trop tôt pour parler du revêtement mais que des questions se posent sur la circulation en sens unique.

Mme RABIN rappelle que la première chose c'est de se rendre acquéreur de l'assiette de la voie et précise que l'espace disponible sur la commune, plus restreint que celui de la ville allemande, il y a nécessité d'étudier en amont ces circulations douces.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, accepte les cessions gratuites de terrains à la commune de St Philbert de Grand Lieu correspondant à l'emprise de la voie des Avenaux et conformément au document d'arpentage qui sera établi par CDC CONSEILS, géomètre à Machecoul et précise que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par la commune.

## **10. AMENAGEMENT DU MOULIN DE LA CHAUSSEE / DEMANDE DE SUBVENTIONS/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX**

M. DENIS présente le dossier avec les tranches ferme et conditionnelle. Ce dossier a été présenté au Conseil Général 44 par le biais des amendes de police et aujourd'hui il est possible de déposer un dossier de demande de subventions au titre des entrées de ville et également un fond de concours auprès de la Communauté de Communes.

M. BEAUGE demande si la Communauté de Communes a délibéré sur la question, une décision a-t-elle été prise ?

M. DENIS répond par la négative et précise que c'est l'objet de la délibération de ce soir

M. BEAUGE fait alors lecture aux conseillers municipaux d'un courrier transmis par M. Antoine BAUDRY. Ce dernier évoque le projet de zone commerciale – lui-même étant vendeur des terrains d'emprise.

Mme RABIN, après avoir indiqué que cette lettre n'était pas tout à fait l'objet du rapport présenté, demande une relecture du courrier sur deux points : le rond point et le monopole commercial.

M. BEAUGE propose en conclusion de faire se rencontrer les protagonistes, avec la délégation du CG44 du Pays de Retz, la commune, Intermarché et le propriétaire du terrain.

Mme RABIN reprend les éléments. Elle rappelle les engagements de campagne de la municipalité :

- Permettre l'arrivée d'un hard discount et la diversité de l'offre commerciale ;
- Favoriser d'autres types de consommation comme les circuits courts et le commerce de proximité.

Elle rappelle la nature des discussions pour l'implantation d'une nouvelle enseigne. La première difficulté fut d'obtenir le vote favorable d'une majorité de conseillers communautaires soucieux de ne pas déséquilibrer le commerce de leur propre commune.

Elle poursuit en affirmant qu'elle n'a pas pour habitude de lire en conseil, le courrier qui lui est adressé mais souligne qu'elle reçoit également des lettres d'habitants riverains qui s'inquiètent de l'aménagement des accès voitures et camions à la future zone. C'est la raison pour laquelle la commune propose une desserte par le rond point de la Minoterie. Mme LE MAIRE précise qu'elle attend la réponse du groupe Intermarché. Elle souhaite conclure en précisant que les services ou élus sont régulièrement en contact avec le groupe Intermarché, les services techniques du CG 44 et tous les protagonistes. Une demande de réunion n'a donc pas lieu d'être.

M. BEAUGE dit qu'il est favorable à la venue du hard discount et aurait souhaité être associé à ces réunions.

Mme FAVIER intervient en disant que le développement économique et commercial de Saint Philbert de Grand Lieu fait un peu peur d'où l'inquiétude de la Communauté de communes.

M. BEAUGE demande que la Communauté de communes se prononce clairement sur ces projets.

En réponse, Mme LE MAIRE rappelle les choix de la Communauté de communes, les aspects historiques du classement de la voirie communautaire, mais aussi de façon plus générale, les charges de centralité qui pèsent sur la ville (accueil des services tels que la C.P.A.M., la médecine du travail...).

M. BEAUGE dit qu'un jour il faudra peut être se poser des questions sur un nouveau découpage intercommunal.

Mme LE MAIRE souhaite conclure en soulignant que dans la lettre lue ce soir, il est fait aussi allusion à un monopole grande surface qui serait soutenu par la municipalité. Elle rappelle que dans les engagements de campagne, l'équipe s'était positionnée pour l'ouverture d'un hard discount mais également d'autres formes de commerces (via le FISAC).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, s'engage à faire réaliser les travaux d'aménagement de sécurité du Moulin de la Chaussée ; sollicite une aide financière au taux de 35 % auprès du Conseil Général dans le cadre des aides aux aménagements de traverses d'agglomération par des routes départementales ; autorise Mme LE MAIRE à signer une convention financière avec le Conseil Général pour la prise en charge des travaux de réfection de la couche de roulement et de signalisation horizontale (peinture) sur la route départementale 317 ; sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Grand Lieu au titre de la desserte des zones d'activités intercommunales et autorise Mme LE MAIRE à solliciter une participation ou une subvention au taux le plus favorable auprès de tous organismes susceptibles d'apporter leur concours financier à la réalisation des travaux

## **11. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL (SDAP) / MISE A JOUR DE L'ETUDE HYDRAULIQUE SUR LE BASSIN VERSANT DU VERGER / DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur la commune permettra de définir et d'appliquer une politique de gestion des eaux pluviales cohérente avec l'urbanisation actuelle et future ;

Cela est rendu nécessaire afin d'améliorer qualitativement et quantitativement la ressource en eau, la qualité des cours d'eau et de protéger les eaux souterraines ;

Une étude, avait été réalisée sur le bassin versant du Verger par Ouest Aménagement en 1997, il est nécessaire aujourd'hui de la mettre à jour en y intégrant les modifications intervenues tant en matière de route que d'urbanisation ;

Mme RABIN souhaite remercier M. CHOCTEAU pour ce travail qui facilite l'anticipation sur des programmes de travaux qui permettront de mieux vivre avec l'eau.

M. DENIS souligne également l'impératif pour les communes de mener ce genre de réflexion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants sollicite une aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 50 % pour le schéma directeur des eaux pluviales et auprès de toutes instances pouvant aider au financement d'une telle étude ; et sollicite également une aide auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du contrat régional du bassin versant, auprès de l'Agence de l'Eau et auprès de tous organismes susceptibles d'apporter leur concours financier à la réalisation des études et travaux sur les bassins versants du Verger et de St Rémy ;

## 12. PHIL'PASS / VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Il est nécessaire aujourd'hui de verser aux associations partenaires de cette opération les montants correspondant aux coupons récupérés depuis janvier 2010 ;  
Les demandes sont réparties comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
CINEMA	511.00 €
ST PHILBERT TENNIS DE TABLE	13.00 €
U.S.S.M. BASKET BALL	1 109.50 €
THEATREMOLO	63.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 696.50 €</b>

Mme CLAVIER précise que huit nouvelles associations ont rejoint le dispositif cette année, soit un total de 23, auquel il convient d'ajouter le Grand 9, géré par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 20 voix pour et 5 abstentions, Mme GUEMAS, M. BEAUGE, M. GUILBAUD, M. GUILLET et M. VACHON, décide d'accorder dans le cadre du Phil'Pass des subventions pour un montant de 1 696,50 € aux associations susnommées,

## 13. PROJET EDUCATIF LOCAL/CLUB DES EXPLORATEURS/ TARIFS 2010-2011

A la rentrée 2010, la ville proposera un cycle de 24 séances de trois heures, axées sur la thématique de l'environnement. Ces séances auront lieu le mercredi et sont encadrées par un animateur de la ville qui développe également des partenariats avec différentes structures et personnes en lien avec cette thématique.

Mme GERVIER demande de combien d'enfants peuvent être accueillis ?

Mme CLAVIER répond que les groupes sont composés de 8 maximum par demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 5 abstentions, Mme GUEMAS, M. BEAUGE, M. GUILBAUD, M. GUILLET et M. VACHON fixe le tarif de cette activité à 70 € et donne la possibilité aux familles d'utiliser le dispositif du Phil Pass.

## 14. PROJET EDUCATIF LOCAL / SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE

L'heure du conte musical a été présentée à la bibliothèque et s'est déroulée conformément aux objectifs prévus. La réalisation de cette action fut possible grâce à un partenariat entre l'Ecole de Musique et la bibliothèque.

Les dépenses liées à la rémunération des intervenants ont été effectuées par l'école de musique et il convient désormais de verser à cette association une somme de 330 € correspondant au montant fixé dans la fiche action déposée auprès des institutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'accorder à l'association de l'école de musique ladite subvention.

### **15. BUDGET PRINCIPAL / COMPTE DE GESTION 2009**

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés. Les prévisions budgétaires inscrites sur ce compte de gestion correspondent au budget primitif de l'exercice 2009 ainsi qu'aux décisions modificatives,

Ce compte de gestion fait apparaître des soldes identiques au solde du compte administratif de l'année 2009. Cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des finances du 17 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion 2009 concernant le budget principal.

### **16. BUDGET PRINCIPAL / COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le projet de compte administratif 2009 a été transmis avec la convocation au Conseil et soumis à l'avis de la Commission des finances réunie le 17 juin 2010.

M. VACHON fait une remarque sur les recettes qui sont supérieures à ce qui était prévu, ce qui justifie son vote contre l'augmentation du taux d'imposition.

Mme RABIN précise que le budget communal peut être comparé à un budget familial et en ce sens il est nécessaire de dégager un excédent pour permettre d'investir. Elle rappelle que lors du mandat précédent les augmentations approuvées à l'unanimité à des taux beaucoup plus importants (3, 4 et 5 %). Pour l'année 2010, l'augmentation se limite à 1,5%.

M. DESVERONNIERES reprend le détail du chapitre 73 qui contient, outre les contributions directes, d'autres recettes comme la taxe sur les terrains constructibles ou la dotation de solidarité de la Communauté de Communes. Il expose la différence entre les recettes inscrites au budget prévisionnel et les recettes réelles supérieures d'environ 20 000 € pour chaque ligne.

Il souligne qu'on ne peut que se féliciter d'avoir eu plus de recettes que prévu. Il réitère la nécessaire prudence qui doit présider à l'élaboration du budget.

M. BUREAU ne comprend pas bien la remarque de M. VACHON. En effet, Il estime qu'avoir 1 à 2 % de dépenses en moins que prévus et 1 à 2 % de recettes en plus ne fait qu'exprimer une gestion saine des finances de la commune.

Le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 5 abstentions, Mme GUEMAS, M. BEAUGE, M. GUILBAUD, M. GUILLET et M. VACHON (Mme LE MAIRE ayant quitté la salle avant le vote du compte administratif) constate que les valeurs sont identiques aux indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Par ailleurs, le Conseil reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

M. BUREAU s'étonne de l'abstention de l'opposition sur cette délibération. Autant il comprend le désaccord sur le budget primitif qui exprime un choix politique, autant il comprend mal l'abstention du vote du compte administratif alors que celui-ci exprime un résultat comptable et acte la cohérence avec les comptes du trésorier.

### **17. BUDGET PRINCIPAL / CONFIRMATION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2009**

La reprise anticipée des résultats estimés a été faite lors du vote du budget primitif 2010 ;

Le compte de gestion et le compte administratif 2009 font apparaître des soldes identiques à ceux estimés lors du vote du budget primitif 2010, et se présentent ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent..... 1 067 574.89 €

### **Section d'investissement**

Solde d'exécution (excédent) ..... 977 073.95 €  
Solde des restes à réaliser (déficit) ..... 1 219 591.47 €  
Besoin de financement ..... 242 517.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 5 abstentions, Mme GUEMAS, M. BEAUGE, M. GUILBAUD, M. GUILLET et M. VACHON, confirme l'affectation de l'excédent de fonctionnement soit 1 067 574.89 € en section d'investissement au compte de recettes 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

### **18. BUDGET D'ASSAINISSEMENT / COMPTE DE GESTION 2009**

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés. Les prévisions budgétaires inscrites sur ce compte de gestion correspondent au budget primitif de l'exercice 2009 ainsi qu'aux décisions modificatives,

Ce compte de gestion fait apparaître des soldes identiques au solde du compte administratif de l'année 2009. Cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des finances du 17 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion 2009 concernant le budget d'assainissement.

### **19. BUDGET D'ASSAINISSEMENT / COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le projet de compte administratif 2009 a été transmis avec la convocation au Conseil et soumis à l'avis de la Commission des finances réunie le 17 juin 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A 24 voix pour, Mme Le MAIRE ayant quitté la salle avant le vote, constate les valeurs identiques avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser et vote le compte administratif du budget d'assainissement 2009 et arrête les résultats définitifs.

### **20. BUDGET D'ASSAINISSEMENT / CONFIRMATION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2009**

La reprise anticipée des résultats estimés a été faite lors du vote du budget primitif 2010 ;

Le compte de gestion et le compte administratif 2009 font apparaître des soldes identiques à ceux estimés lors du vote du budget primitif 2010, et qui se présentent ainsi :

### **Section d'exploitation**

Excédent..... 41 929.19 €

### **Section d'investissement**

Solde d'exécution (excédent) ..... 172 495.23 €  
Solde des restes à réaliser (excédent) ..... 76 530.32 €  
Besoin de financement ..... NEANT €

Cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des finances du 17 juin 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, confirme l'affectation de l'excédent de fonctionnement soit 41 929,19 € en section d'investissement au compte de recettes 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

## 21. BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2010/DECISION MODIFICATIVE N°1

Une recette d'un montant de 42 974.65 € a été inscrite lors du vote du budget en mars dernier à l'article 2762 dans le chapitre 041 (opérations patrimoniales écriture d'ordre) ;

Cette recette correspond à une recette réelle (remboursement de TVA sur les travaux d'investissement), et il convient de l'inscrire au chapitre 027 (autres immobilisations financières) ;

Il est proposé la décision modificative n°1 suivante :

### **Section d'investissement – recettes**

Chapitre 041 .....	Article 2762 .....	-42 974.65 €
Chapitre 027 .....	Article 2762 .....	+42 974.65 €

Cette proposition a été soumise à l'avis de la commission des finances du 17 juin 2010 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, vote la décision modificative n°1 du budget d'assainissement.

## 22. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La promotion interne 2010, les modifications rendues nécessaires à l'office du tourisme et les disponibilités sur demande de certains agents nécessitent une modification du tableau des effectifs :

### Suppressions de postes :

1 adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (TC)  
1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (TC)  
2 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe (TC)  
1 agent d'accueil (26h)

### Créations de postes :

1 attaché (TC)  
1 agent d'accueil (28h)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de procéder aux modifications sus énoncées au tableau des effectifs, qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et autorise Mme LE MAIRE à nommer les intéressés sur les postes désignés.

## 23. OFFICE DE TOURISME / PERSONNEL / ADHESION ET CONTRIBUTIONS A DIVERS ORGANISMES

La création d'une régie pour la gestion de l'Office de Tourisme nécessite de pouvoir affilier les agents en CDI mis à disposition auprès du Service Public Administratif, dans un souci de gestion pragmatique, aux organismes suivants : Pôle Emploi (assurance chômage), URSAFF, IRCANTEC, CNFPT des Pays de la Loire, CDG de Loire Atlantique, COS 44 et GMC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme LE MAIRE à signer tous les contrats d'adhésion aux organismes susnommés.

## 24. ABBATIALE ET OFFICE DE TOURISME / CREATION DE TARIFS BOUTIQUE

La préparation de la saison estivale 2010 nécessite l'actualisation des objets et prestations vendus à la boutique de l'Abbatiale / Office de Tourisme comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

<b>Produits du terroir</b>	
Nougats au miel	4,00€
<b>Librairie</b>	

Les recettes du Moyen Âge	5,00€
Manger au Moyen Âge	8,40€
A la table de Beauport, l'alimentation monastique du XIIIe au XVIIIe siècle	10,00€
A la table des moines charentais	25,00€

Mme CARSIN souligne que la prochaine exposition sur le thème du repas médiéval se tiendra du 4 juillet au 7 novembre sur le site de l'abbatiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, fixe les tarifs des produits vendus dans la boutique de l'Abbatiale/Office de Tourisme comme sus proposés et autorise Mme LE MAIRE à signer tout document relatif à ces tarifs.

## **25. DISPOSITIONS RELATIVES AU JURY D'ASSISES / TIRAGE AU SORT**

En application de la loi et du Code de Procédure Pénale, il est nécessaire de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2011 ;

La répartition du nombre total de jurés pour la Commune de Saint-Philbert s'élève à 1 pour 1300 habitants, soit 6. Toutefois, le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui-ci fixé par arrêté préfectoral ;

Toutefois pour la constitution de cette liste préparatoire ne doivent pas être retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2011 (nées avant le 31 Décembre 1988) ;

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort. Sans objection, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le choix de la liste des 18 noms issus de la liste générale des électeurs (voir feuilles annexes) et demande à Mme LE MAIRE d'en faire lecture à l'auditoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Comme suite à la demande de Mme Guémas, le nombre des demandes de permis de construire s'étendant sur une période 2007 à 2009 se trouve en pièce annexe au PV.
- Le Solibus du 19 juin a rassemblé 20 personnes qui se sont rendues à Coex et Sallertaine en Vendée. Cette année, les inscriptions sont possibles pour les habitants des communes limitrophes.
- Le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet prochain, il sera précédé d'un marché nocturne et d'une déambulation aux flambeaux.